



NOM : .....

Prénom : .....

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives au fonctionnement de notre établissement dans les locaux ainsi que dans les véhicules : sécurité, discipline, respect, hygiène.

Il est applicable par l'ensemble des élèves.

- L'auto école, applique les règles d'enseignements selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne), et la convention collective des établissements d'enseignement de la conduite.
- L'inscription implique l'acceptation des termes du contrat de formation, le respect du présent règlement, des tarifs et des modalités de règlement définis à l'inscription.

### **L'ETABLISSEMENT :**

Les élèves sont tenus de respecter les lieux dans lesquels se déroulent les séances de formation :

- Interdiction de fumer dans les locaux conformément au décret n°2006-136 du 15 Novembre 2006 fixant l'Interdiction de fumer dans les établissements publics ;
- ne pas dégrader le matériel (écrire sur les tables, murs, chaises, etc...), ne pas mettre ses pieds sur les chaises et sur les tables ;
- Interdiction de manger (Chewim-gum.....) et de boire dans la salle de cours ;
- respecter la propreté des lieux de l'établissement ;
- Ne pas parler, déranger les autres candidats participant aux cours théoriques et thématiques ;
- Toujours éteindre son téléphone portable pendant les séances ;
- Ne pas parler avec ses voisins pendant les 40 questions à choix multiples, s'habituer à

travailler de manière individuelle comme le jour de l'examen.

***L'établissement est une communauté humaine à vocation pédagogique et éducative où chacun doit témoigner une attitude tolérante et respectueuse de la personnalité d'autrui.***

- Respecter les autres candidats sans aucune discrimination ;
- Respecter les candidats participant au cours ;
- Ne pas toucher le matériel vidéo sans y avoir été invité ;
- Ecouter l'enseignant pendant les entraînements théoriques, participer aux discussions et ne pas se dépêcher de partir avant la fin du cours ;
- Fournir un travail sérieux en salle ainsi qu'à la maison en apprenant les règles du code de la route sur le livre de code et en travaillant sur easysystème (code en ligne).

### **Entraînements au code avec un enseignant.**

2 entraînements sur DVD sont proposés dans l'établissement :  
Cours théoriques dispensés le :

**Mercredi à 17h**

**Vendredi à 17h45**

**Samedi à 10h15**

Avec les thèmes obligatoires suivants :

- Vigilance et attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- Les usagers vulnérables ;
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;

- Les gestes de premiers secours ;
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- Le transport d'un chargement et de personnes ;
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

### **Cours thématiques dispensés le :**

#### **Mercredi à 18h**

- Les effets dû à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- Les usagers vulnérables ;
- La pression sociale (publicités, travail) ;
- La pression des pairs.

### **FORMATION PRATIQUE :**

- Une évaluation de départ sera effectuée pour connaître les compétences et l'expérience de l'élève avant la formation et ainsi pouvoir lui proposer le nombre d'heures correspondant à ses capacités ;
- Durant les leçons de conduite il vous sera enseigné les 4 grandes compétences obligatoires du REMC qui vous permettront de devenir un conducteur responsable ;
- La durée d'une leçon de conduite est de 55 mn ;
- Un livret d'apprentissage vous sera donné à l'inscription, ce livret sera obligatoire lors des leçons. Il vous guidera dans votre parcours d'apprentissage ;
- En cas d'impossibilité de présence toujours prévenir au moins 48 heures à l'avance (sauf cas de force majeur) sinon la leçon sera facturée ;
- Toujours écouter l'enseignant et ses conseils pédagogiques concernant la formation ainsi que ses consignes de sécurité routière et ne pas contredire ses décisions. N'oubliez jamais

qu'il s'agit de votre formation, de votre sécurité et du futur conducteur responsable que vous allez devenir ;

- Il est interdit de venir conduire avec des tongs ;

- Le bilan effectué lors de l'heure de conduite d'un rendez-vous pédagogique est constructif, aide l'élève à progresser pour devenir autonome, à comprendre les risques et les conséquences de certains comportements et permet de se sentir plus à l'aise le jour de l'examen pratique.

- Les remarques qui sont faites à cette occasion ne doivent pas être mal prises par l'élève bien au contraire, elles ne servent qu'à vous guider. Les enseignants sont là uniquement pour vous aider et ne se moquent jamais d'un élève ;

- Etre attentif et concentrer sur la conduite afin de ne pas se mettre en danger ;

- L'établissement se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler des séances de formation (théorique et pratique) sans préavis.

### **SECURITE :**

- Aucune violence physique et verbale avec toutes les personnes de l'établissement ne sera tolérée ;

- Il est formellement interdit d'introduire dans l'établissement et dans les véhicules d'éventuels objets dangereux (couteaux, pétards, bombes lacrymogènes...) ;

- Ne pas être sous l'emprise d'alcool ou de produits stupéfiants dans l'établissement ni pendant les leçons de conduite ;

### **SANCTIONS :**

- Tout agissement considéré comme fautif par les enseignants et contraire au règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et sa gravité, faire l'objet de sanctions :

◆ Avertissement oral.

◆ Ou exclusion définitive de l'établissement.

Bellegarde-sur-Valserine, le .....

La gérant L'accompagnateur (parent si élève mineur) et l'élève,

**EL Mostafa BABA AHMED.**